

74. Application des priorités (recherche externe). Les priorités sont appliquées à l'affectation des ressources aux projets mentionnés ci-dessus.

75. Méthodes de liaison (recherche externe). A l'heure actuelle, on n'a pas recours à des méthodes de liaison pour surveiller les programmes de recherche externe, mais ces derniers sont examinés et évalués régulièrement par les sous-comités aussi bien que par les directions de recherche.

76. Orientation des ressources (recherche externe). Dans le domaine du Bien-être social, les programmes de recherche sont examinés périodiquement en fonction des demandes faites dans chaque service. La réaffectation des ressources est ensuite autorisée s'il y a lieu et selon les besoins.

77. Du côté de la Santé, les fonds à la recherche sont de plus en plus affectés à l'étude des difficultés de prestation des soins, des habitudes de vie, à l'épidémiologie, la recherche sur les risques sanitaires présents dans le milieu, la formation et le soutien du personnel de recherche sanitaire. En même temps, on s'est retiré graduellement de la recherche biologique, dont une grande partie a été transférée au Conseil de recherches médicales.

78. Communication des résultats (recherche externe). Les résultats des programmes de recherche confiés en sous-traitance sont communiqués à peu près de la même façon que pour les activités de recherche menées au sein du Ministère. De plus, le Ministère et d'autres organismes publient périodiquement des listes de subventions approuvées.